

Mention d'information des personnes concernées

Pour rédiger la mention d'information, suivez le modèle proposé dans le Référentiel :
« **RGPD - Les outils de la conformité** » (cliquez sur le lien)

L'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS) procède à un traitement de données à caractère personnel aux fins de recenser les candidatures des établissements de santé et des infirmiers salariés de ces structures de soins qui s'engagent dans la pratique avancée. Les dossiers sélectionnés feront l'objet d'un financement FIR (Fond d'Intervention Régional) destinés à subventionner le master d'infirmiers en pratiques avancées.

Ce traitement est fondé sur l'article 6.1.e. du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (*le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement*) et sur l'ensemble des textes qui régissent la profession d'IDE en Pratique Avancée.

Les données enregistrées sont conservées en cas d'avis favorable de l'ARS, durant toute la durée de la formation du candidat infirmier, puis durant la première année suivant sa nomination au poste d'IPA. En cas d'avis défavorable de l'ARS, les données seront toutefois conservées pendant 3 ans. Au-delà de ce délai, ces données feront l'objet d'une demande de destruction auprès des Archives départementales.

Les données ne peuvent être communiquées qu'aux personnels habilités de l'ARS.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant, ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez également vous opposer, pour des raisons tenant à votre situation particulière, au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, adressez votre demande par mail à :

ARS-OC-DOSA-IPA@ARS.SANTE.FR

Vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés.

Coordonnées du délégué à la protection des données de l'ARS Occitanie :

- Page de dépôt sécurisée (à utiliser de préférence) : <https://bluefiles.com/ars/ars-oc-dpo>

Ou

- Adresse mél (à n'utiliser qu'en cas d'impossibilité d'employer la page de dépôt ci-dessus) : ars-oc-dpo@ars.sante.fr